



# DECLARATION LIMINAIRE

Conseil Central de l'Action Sociale de la Défense

du 27 Novembre 2014

Monsieur le Secrétaire général pour l'Administration,  
Mesdames, Messieurs,

Le budget programme de l'Action Sociale de la Défense, pour l'année 2015, nous est présenté dans un contexte contraint par le budget du ministère, dans une perspective trisannuelle orientée par la VAR (version actualisée du référentiel) et la LPM (loi de programmation militaire).

Ainsi, la variation entre 2014 et 2015, laisse apparaître une diminution de 1.7 M€ impactant la prestation sociale complémentaire, les actions collectives, les subventions aux associations, la restauration près du lieu de travail.

Il est vrai qu'une analyse affinée ligne par ligne du budget, permet de constater une évolution des prestations, aides, soutiens, subventions, au regard des sommes engagées, par rapport à la consommation et à la déflation des effectifs du ministère.

Toutefois, l'effort fait sur les postes :

- allocation aux parents d'enfants handicapés, aides au logement,
- aides au logement dans le cadre des restructurations,
- subvention à l'IGeSA,
- réservation de places en crèches et garderies,

ainsi que la mise en place des nouvelles prestations prévues en 2015, relatives à la garde d'enfants et prestation de « soutien aux familles »,

de même que la préservation :

- des chèques sociaux,
- de l'aménagement des postes de travailleurs handicapés,
- du soutien courant du personnel,
- ASCC,

permettent de constater que le budget de l'Action Sociale qui nous est proposé est en adéquation avec les contraintes budgétaires imposées par l'Etat et les besoins pressants des ressortissants.

Toutefois, Force Ouvrière reste vigilante sur le financement du PEC (Plan Egalité des Chances).

... / ...

En effet, bien que consciente de l'utilité de ce dispositif, mis à disposition en interministériel, il nous paraît normal qu'il ne soit pas porté budgétairement, uniquement par le MINDEF !

En ce qui concerne l'abandon du dispositif CESU Défense au profit d'une nouvelle prestation, Force Ouvrière est consciente de l'intérêt de ce dispositif, mais s'interroge sur la non prise en compte des dysfonctionnements pointés dans le rapport des Contrôleurs Généraux. Force Ouvrière émet des réserves sur ce sujet qui mérite de plus amples explications.

De notre point de vue, cette prestation s'apparente davantage à une allocation plutôt qu'à une prestation à caractère social pour une famille en réelle difficulté. Cette action avait un budget de 1 M € pour 2014, au 30/09/2014 la consommation s'élevait à 2,6 M €. Le Q/F prévu à 13 000 € ne fera pas diminuer la consommation de cette prestation pour concorder avec le budget prévu.

Alors que dans le même temps, la prestation « aide à l'accueil périscolaire des d'enfants de 6 à 11 ans » se voit attribuer un budget de 800 000 € avec un Q/F plafonné à 7 000 € pour coïncider avec le budget mis en place. Il nous semble évident que cette inadéquation limitera le nombre de dossiers.

Lors de la réunion du 27 octobre 2014 sur le budget, il a été pointé -à propos de l'AACV (Allocation à l'Amélioration du Cadre de Vie)- qu'il était nécessaire, dans un souci de cohérence, d'avoir une meilleure lisibilité des dépenses d'action sociale, par une vision d'ensemble sur ce que font les uns et les autres.

Force Ouvrière adhère pleinement à cette réflexion qui devrait s'appliquer à l'ensemble des prestations.

Depuis des années, Force Ouvrière signale que les acteurs sociaux sont en souffrance dans leur mission. Notre organisation reste très vigilante et active sur les conditions de travail de ces personnels. Elle attendait des évolutions significatives en matière d'effectif !

Force ouvrière prend acte de la décision de maintenir les effectifs là où ils sont nécessaires et ne manquera pas de vous alerter autant que de besoin !

Monsieur le Secrétaire Général, les représentants Force ouvrière reste en alerte afin que notre action sociale ne soit pas impactée par la situation générale et qu'elle puisse continuer sereinement ses missions de solidarité, d'insertion et de cohésion envers les ressortissants.

Merci de votre attention.

Paris, le 27 novembre 2014